

Création, promotion et vente de produits touristiques : Règlementation et législation

DURÉE DE FORMATION : 1 jour (7 heures)

DATE: mardi 7 novembre 2023

PUBLICS : Directeur, responsable commercial, chargé de commercialisation, comptables

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Avoir les clés et connaître les différentes étapes pour créer et commercialiser un produit touristique (pass visites, séjour, package ...)
- Connaître les obligations et les nouvelles législations
- Connaître la règlementation pour les différentes formes juridiques d'OT
- Avoir une présentation de bonnes pratiques dans d'autres OT

CONTENU / PROGRAMME

Jour 1:

Avec des exemples et cas concrets présentés toute la journée pour appréhender les règles sans perdre de temps

Matin: 3h30

Rappel du champ d'application applicable depuis le 1er juillet 2018

- Les opérateurs de voyages concernés et ceux exemptés selon leurs statuts et/ou prestations touristiques vendues
- Les types de prestations touristiques « nouvelles dénominations » : forfait touristiques, services de voyage et prestations liées
- La zone géographique d'intervention (ZGI) : quelle limite
- Les 3 obligations de l'opérateur de voyages
- La responsabilité de plein droit de l'OT ... et celle du prestataire, celle du client, celle d'un tiers

Après-midi: 3h30

Les documents juridiques obligatoires

- Le contrat entre l'OT et le prestataire touristique (hébergeur, guide, autocariste, restaurateur...) ?
- Le contrat ou devis pouvant devenir contrat avec le client et la facturation?
 - Leurs contenus ?
 - Quand et comment communiquer ces documents ?
- Abrogation des CGV remplacées par les formulaires d'information depuis le 1^{er} juillet 2018 : lequel ou lesquels utilisés pour quelles prestations ?
 - Comment les mettre en forme ?
- Le contenu des CPV depuis le 1^{er} juillet 2018 ? pour les forfaits, les prestations sèches : billetteries, visites guidées, activités sportives et loisirs, coffrets cadeaux...





- Formation du contrat
- Conditions de réservations selon la prestation
- Prix et conditions de règlement
- Rétractation
- Conditions d'annulation et de modification
- Cession du contrat
- Responsabilités, assurances
- RGPD
- Propriété intellectuelle
- Réclamations et litiges

La fiscalité, les documents comptables et les règles de conservation des documents

- Les seuils et plafonds de la TVA et de l'IS (assujettissement, exonération, opérations mixtes, culturelles, sportives, etc.) zoom » sur régime de la marge
- La facturation et l'archivage des contrats
- La billetterie manuelle et numérique
- La vente par Internet Documents sur un support durable, paiement sécurisé, accès aux dossiers par le client...

NOM DU FORMATEUR

Maître Christian GOSSEAUME - Avocat en droit et fiscalité du tourisme

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation action participative qui permet aux participants de poser les questions aux problématiques rencontrées et à celles qu'ils se posent, tant sur les thèmes abordés mais à déborder sur des thèmes satellites liés, voire indissociables.

Il s'agira d'apporter des réponses concrètes, fondées sur le droit et sur des exemples réalistes vécues au sein de différents organismes locaux de tourisme (CRT, CDT, OT). Un « power point » et des documents « cadres » préétablis (contrat, CPV, note juridique...) seront envoyés préalablement à chaque participant. Le PPT déclinera l'ensemble des termes abordés et servira de « fil rouge ». Les documents serviront de support pour une rédaction adaptée aux activités propres de chacune des structures dans lesquelles les participants travaillent.

Durant le mois qui suit la formation, des réponses seront apportées aux interrogations complémentaires des participants

PRÉREQUIS

Pas de prérequis nécessaire, mais une pratique juridique de l'ancien régime serait souhaitée facilitant ainsi la mise à jour des connaissances pour régulariser les actes en cours et mettre en place les nouvelles obligations.

NIVEAU

INTERMÉDIAIRE

NOMBRE DE PARTICIPANTS





6 participants minimum – 12 participants maximum

MODE D'ÉVALUATION

- Quizz intégré tout au long de la formation interrogeant les participants sur les éléments précédemment vus et le cas échéant réexplicitions/reprécisions
- Formulaire de satisfaction à l'issue de cette journée

MATERIEL A PREVOIR PAR LES STAGIAIRES

1 support multi média est remis à chaque participant : prévoir un ordinateur avec caméra et micro fonctionnels et tous les supports d'accueil et de vente de l'office de tourisme

La formation aura lieu en distanciel (Tourism'Development est équipé de zoom pro)

ACCESSIBILITÉ

Nous informer pour toute problématique d'adaptation à un handicap : bienvenue@tourism-development.fr

En cas de formation en présentiel, nous veillons à ce que l'accessibilité des locaux soit garantie pour le public en situation de handicap, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Les moyens techniques et pédagogiques peuvent être adaptés au public en situation de handicap.

DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR PRÉVENIR DES RUPTURES DE PARCOURS

TOURISM'DEVELOPMENT s'assure tout au long de la formation de la bonne adéquation entre les profils/attentes des stagiaires et le contenu de la formation grâce à différents dispositifs :

- Questionnaire de pré-formation
- Questions / réponses durant les journées de formation
- Suivi de chaque participant
- Proposition d'entretien post-formation pour suivre les actions des participants
- Suivi à 6 mois : un entretien est programmé 6 mois après la formation.
- Entre la fin de la formation et les 6 mois, à tout moment les apprenants peuvent poser des questions via bienvenue@tourism-development.fr

A SAVOIR

Un suivi des indicateurs est programmé 6 mois après la formation

REFERENCE DU PRESTATAIRE

TOURISM'DEVELOPMENT anime régulièrement des formations sur cette thématique en inter comme en intra : OTI Agglomération du Cotentin, Office de Tourisme d'Arras, Office de Tourisme Fontenay Vendée, Office de Tourisme Dombes Côtière, Office de Tourisme de Belle Ile en Mer, Office de





Tourisme de Bonifacio, Office de tourisme du Choletais travaille avec les fédérations régionales sur la thématique des conseillers en séjours : OTB, CRT Paris Ile de France, FRT, OTN, FROTSI Corse..

